

Depuis plusieurs années, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne (CAUE 47), le Conseil départemental de Lot-et-Garonne, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine - Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Lot-et-Garonne (DRAC - UDAP 47) et la Fondation du Patrimoine (FDP) unissent leurs compétences et mobilisent des aides financières **en faveur de la protection, de la sauvegarde du patrimoine, des paysages et des savoir-faire traditionnels.**

**Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne** (CAUE 47) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental. Ses missions de conseils, de formation, d'information-sensibilisation lui permettent de s'adresser à un large public (élus, professionnels du cadre de vie, particuliers). Dans le domaine de la protection et la valorisation du patrimoine, il travaille en collaboration avec le Conseil départemental, la DRAC et la Fondation du Patrimoine.

Tél. : 05 53 48 46 70  
Courriel : [secretariat@caue47.com](mailto:secretariat@caue47.com)  
Site : [www.caue47.com](http://www.caue47.com)

**La direction régionale des affaires culturelles** (qui abrite l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Lot et Garonne -UD 47) est placée sous l'autorité du préfet de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. L'UD 47 assure des missions de surveillance, de conseil et de contrôle, dans les domaines des monuments historiques et de leurs abords, et des espaces protégés. Son expertise est sollicitée dans les actions de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti. Il est consulté dans la mise en œuvre des politiques publiques concernant le patrimoine, l'architecture, l'urbanisme, le paysage et l'environnement.

Tél. : 05 53 47 08 42  
Courriel : [christian.airiau@culture.gouv.fr](mailto:christian.airiau@culture.gouv.fr)  
Site : [www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Nouvelle-Aquitaine](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Nouvelle-Aquitaine)  
Site : [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr)

**Le Département de Lot-et-Garonne** œuvre de manière très active pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine. Il soutient les porteurs de projets dans leur volonté de conserver et de restaurer le patrimoine bâti et mobilier et s'engage pour des actions originales et citoyennes comme l'organisation de chantiers de bénévoles. Le Département accompagne également des animations destinées à valoriser les richesses présentes sur le territoire (Journée du patrimoine de pays et des moulins, journées européennes du patrimoine, circuits-découvertes dans le cadre des Nuits d'été,...). De nombreuses associations et partenaires sont par ailleurs soutenus financièrement dans leurs projets.

Tél. : 05 53 69 41 38  
Courriel : [sophie.bodenan@lotetgaronne.fr](mailto:sophie.bodenan@lotetgaronne.fr)  
Site : [www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

**La Fondation du Patrimoine** est un organisme privé indépendant, à but non lucratif, créé par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Sa principale mission est de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine bâti de proximité et le patrimoine naturel. Il s'agit également de promouvoir les savoir-faire traditionnels. Ce patrimoine de proximité, porteur de mémoire et d'histoire, est à la charge de tous. La délégation départementale de Lot et Garonne, représentée par Jean-Jacques Carle, apporte son soutien au montage de dossiers de souscription populaire, de mécénat et de convention de label fiscal.

Courriel : [fondation@caue47.com](mailto:fondation@caue47.com)  
Site : [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

Crédits photographiques : Christian Airiau - Sophie Bodenau - Dominique Lambert  
Juin 2018 - Ne pas jeter sur la voie publique.



**Samedi 16 juin 2018 - Circuit découverte**

**Maison à empilage de poutres de Saint-Dizier - Cavarc**



**Le projet/** Il s'agit d'un projet d'entretien des façades de l'immeuble, monument historique inscrit en totalité le 14 février 1991. Un diagnostic sanitaire des structures en bois est prévu, de même que l'amélioration de l'assainissement. La construction est située au cœur du hameau de Saint-Dizier. Elle a fait l'objet d'une campagne de travaux en 1985-1986 et abrite, depuis, un gîte communal qui fonctionne en été. Le noyau à empilage est conservé sur trois côtés et encadre une pièce occupée par une grande cheminée. Il a fait l'objet d'extensions réalisées en pans de bois et torchis, peut-être au XVII<sup>e</sup> ou au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'étage, desservi par un escalier extérieur, est affecté au logement et aux sanitaires. L'ensemble est couvert par une couverture en tuiles creuses traditionnelles et tuiles plates sur les croupes.

**Porteur du projet/** Commune de Cavarac



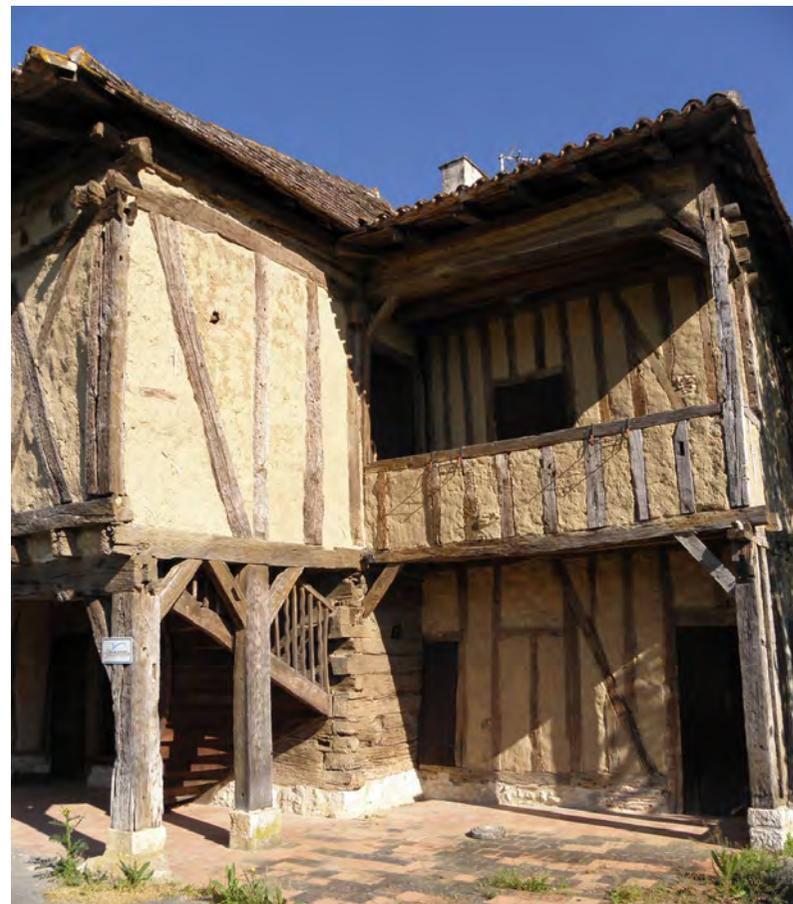
**Caractéristiques du bâti/** Cet immeuble, daté du XVI<sup>e</sup> ou XVII<sup>e</sup> siècle, appartient à une famille de constructions conservées en Dordogne et Lot-et-Garonne, édifiées sur un ou deux niveaux.

Ces constructions sont caractérisées par un espace de dimensions modestes fermé par des murs constitués de poutres en chêne, assemblées à mi-bois dans les angles. Ces murs, sans fenêtres, sont percés d'un ou deux jours très étroits sur le niveau de rez-de-chaussée.

Considérées comme des immeubles fortifiés, elles se rapprochent, dans leur conception, de constructions localisées à la même époque ou celle antérieure, dans les Alpes françaises et suisses et aussi en Scandinavie (Suède et Finlande). Très résistantes aux agressions physiques et aux incendies, elles sont supposées avoir été, dès l'origine, destinées à une fonction défensive ou de refuge.

**Nature des travaux à réaliser/** Les pieds de mur sont très dégradés par l'absence de réseau pluvial. La couverture en saillie ne comporte pas de gouttières. Le projet concerne l'entretien des façades en général et plus particulièrement le traitement des bois situés en pied de mur, dégradés par l'humidité. L'amélioration de l'assainissement avec la mise en place d'un réseau pour recueillir les eaux pluviales sera étudiée.

L'analyse générale des façades et de leur aspect (traces de teinte d'ocre rouge) doit être engagée.



**Corps de métier à mobiliser/** architecte du patrimoine, maçon (réseaux enterrés), charpentier, atelier de restauration peinture sur bois.

**Date de réalisation des travaux/** non déterminé

**Aides financières possibles/** État - Ministère de la culture - Conseil régional de Nouvelle Aquitaine - Conseil départemental de Lot-et-Garonne.